

## Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an deux mil QUINZE, le 18 mai, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 6 mai 2015, sous la présidence de M. HERANNEY François, Maire, pour une session ordinaire.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Hélène ALBANESI a accepté les fonctions de secrétaire de séance.

**Présents** : Mesdames Hélène ALBANESI, Nathalie BARDAUX, Marie MORVAN, Patricia SIKORA ; Messieurs Benjamin BARBIER, Philippe BONNOT, Jean-Marie BRAHIER, Didier EPAILLY, Thierry HENRY, François HERANNEY, Claude MESNIER.

**Excusés** : Madame Sonia BORNE. Messieurs Yannick DEBOUCHE, Alain MAZOYER et Christian VAUTHEROT.

### Ordre du jour :

- ◆ Installation de la fibre optique – présentation par Monsieur Guy Voizenet
- ◆ Appel à projet de l'agence de l'eau – travaux d'eau chemin du Château
- ◆ Appel à projet de l'agence de l'eau – travaux sur le réseau d'interconnexion avec le syndicat des eaux de Saint-Hilaire,
- ◆ Choix de l'entreprise pour les travaux de renouvellement de conduite d'eau potable Chemin du Château
- ◆ Choix de l'entreprise pour les travaux de bouclage du réseau de la conduite d'eau potable entre la rue du Pré Vignot et la rue d'Archamp
- ◆ Choix de l'entreprise pour les travaux de réfection de toiture de la mairie de Lusans
- ◆ Choix de l'entreprise pour la création d'un préau pour les classes maternelles
- ◆ Décision modificative budget assainissement
- ◆ Location de la salle des associations – activité à but lucratif
- ◆ Taxe d'assainissement sur les remplissages de piscine
- ◆ Transport méridiens
- ◆ Parc éolien
- ◆ Étude d'un projet d'ouverture d'un stand de tir sur le site de l'ancienne carrière
- ◆ Questions diverses :
  - Utilisation de la salle des associations par les associations- ménage
  - Le point sur le vide grenier
  - Fusion des communautés de communes et communes nouvelles
  - Achat faucheuse accotement
  - Remise de la médaille de la famille le 7 juin
  - Date de la prochaine réunion

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 27 mars 2015.

### **Installation de la fibre optique – présentation par Monsieur Guy Voizenet**

Monsieur Guy VOIZENET présente les travaux et calendriers pour l'installation de la fibre optique sur notre commune.

Ces travaux sont réalisés dans le cadre d'une opération d'envergure menée sur le territoire départemental visant à couvrir l'ensemble du département d'ici à 2024.

Notre commune concernée par cette opération sera couverte en fin d'année 2015. A partir de cette date, les habitants pourront s'ils le souhaitent être connectés via un abonnement proposé par les fournisseurs qui se seront positionnés.

Une réunion d'information à destination du grand public sera organisée d'ici la fin de l'année 2015. Les professionnels (artisans, entreprises ...) seront également conviés à une réunion spécifique.

### **2015-25 : Appel à projet de l'agence de l'eau – travaux d'eau chemin du Château**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 29 octobre 2014 qui décidait d'approuver le programme de travaux suivant : TRAVAUX SUR LE RESEAU AEP CHEMIN DU CHATEAU dont le coût prévisionnel s'élève à 39.422,90 € HT.

Le Conseil municipal décidait alors de solliciter l'attribution d'une aide financière auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Agence de l'eau ne peut pas apporter une aide dans le cadre du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention, notre commune n'étant pas située sur un bassin identifié comme déficitaire par le Schéma Directeur d'Aménagement et de la Gestion des Eaux.

Toutefois, un appel à projet est lancé par l'Agence de l'Eau pour les travaux visant à améliorer le rendement de réseau d'eau potable, en dehors de ces territoires prioritaires.

Monsieur le Maire expose que les travaux qui seront menés Chemin du Château consistent à remplacer une conduite en fonte très fuyarde par une conduite PVC et amélioreront donc le rendement du réseau.

Après cet exposé, les membres présents du conseil municipal décident, à l'unanimité, de candidater à l'appel à projet de l'Agence de l'Eau pour les travaux de renouvellement de conduite d'alimentation d'eau potable Chemin du Château, visant à améliorer le rendement du réseau.

De plus, considérant que ces travaux sont prévus sur le budget 2015 et qu'ils seront suivis de travaux de réfection de voirie aussi prévus sur le budget 2015, le Conseil Municipal demande à l'Agence de l'Eau de bien vouloir autoriser le commencement des travaux avant l'attribution de l'aide sollicitée. Le dossier devra parvenir à l'Agence de l'eau avant le 31 mai 2015.

### **2015-26 : Appel à projet de l'agence de l'eau – travaux sur le réseau d'interconnexion avec le syndicat des eaux de Saint-Hilaire**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors de fortes pluies, le taux de turbidité de l'eau potable devient très élevé et obligation nous est faite de faire appel au réseau d'eau potable du Syndicat des eaux de Saint-Hilaire. La conduite d'interconnexion est en très mauvais état et de nombreuses fuites importantes sont à déplorer.

Monsieur le Maire propose donc de renouveler la conduite d'interconnexion au réseau d'eau potable du Syndicat des eaux de Saint-Hilaire et de solliciter l'attribution d'une aide financière auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau. Ce projet serait réalisé sur l'exercice 2016. Dès 2015, un bureau d'études sera choisi pour l'étude de faisabilité qui permettra de faire un choix de tracé de réseau et un chiffrage des travaux. Les dossiers de subvention pourront ainsi être finalisés.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un appel à projet est lancé par l'Agence de l'Eau pour les travaux visant à améliorer le rendement de réseau d'eau potable.

Monsieur le Maire expose que les travaux qui seront menés consistent à remplacer une conduite en fonte très fuyarde et amélioreront donc le rendement du réseau.

Après cet exposé, les membres présents du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'approuver le programme de travaux : renouvellement de la conduite d'interconnexion au réseau d'eau potable du Syndicat des eaux de Saint-Hilaire,
- de choisir un bureau d'études pour ces travaux, les crédits correspondants étant inscrits dans une prochaine décision modificative,
- d'inscrire ces travaux au budget primitif de l'exercice 2016,

- de candidater à l'appel à projet de l'Agence de l'Eau avant le 31 mai 2015 pour ces travaux, visant à améliorer le rendement du réseau.

- de présenter un dossier de demande de subvention avant le 31 octobre 2015 au Conseil Départemental du Doubs.

**2015-27 : Choix de l'entreprise pour les travaux de renouvellement de conduite d'eau potable Chemin du Château**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 29 octobre 2014 qui décidait d'approuver le programme de travaux suivant : TRAVAUX SUR LE RESEAU AEP CHEMIN DU CHATEAU dont le coût prévisionnel s'élève à 39.422,90 € HT.

Pour ces travaux, huit entreprises ont été consultées.

Les résultats sont présentés au conseil municipal :

ENTREPRISES	Montant HT	Montant TTC
ROULANS TP	45 450.00	54 540.00
URLACHER	36 363.50	43 636.20
DEMOULIN TP	50 875.00	61 050.00
LACOSTE	47 210.70	56 652.84
SBM	44 809.00	53 770.80
A CORREIA	-	-
BELLOTTI Entreprise	52 740.22	63 288.26
DESSET TP	-	-

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de choisir :

- l'entreprise URLACHER pour les travaux de renouvellement de conduite Chemin du Château pour un montant HT de 36 363.50 €, soit TTC 43 636.20 €.

Le conseil municipal donne pouvoir au maire signer tous documents nécessaires à ce projet.

**2015-28 : Choix de l'entreprise pour les travaux de bouclage du réseau de la conduite d'eau potable entre la rue du Pré Vignot et la rue d'Archamp**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 29 octobre 2014, le conseil municipal décidait d'approuver le programme de travaux suivant : BOUCLAGE DU RESEAU DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE entre la rue du Pré Vignot et la rue d'Archamp dont le coût prévisionnel de 12.209,40 € HT a été inscrit au budget primitif 2015.

Pour ces travaux, huit entreprises ont été consultées.

Les résultats sont présentés au conseil municipal :

ENTREPRISES	Montant HT	Montant TTC
ROULANS TP	18 165.80	21 798.96
URLACHER	16 124.80	19 349.76
DEMOULIN TP	24 472.00	29 366.40
LACOSTE	22 971.40	27 565.68
SBM	24 183.00	24 183.00
A CORREIA	-	-
BELLOTTI Entreprise	23 157.41	27 788.89
DESSET TP	-	-

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de choisir :

- l'entreprise URLACHER pour les travaux de renouvellement de conduite rue des Vergers pour un montant HT de 16 124.80 €, soit TTC 19 349.76 €.

Le conseil municipal donne pouvoir au maire signer tous documents nécessaires à ce projet.

### **2015-29 : Choix de l'entreprise pour les travaux de réfection de toiture de la mairie de Lusans**

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de rénovation de la toiture de la mairie de Lusans sont prévus au budget 2015. Pour ces travaux, quatre entreprises ont été consultées.

Les résultats sont présentés au conseil municipal :

ENTREPRISES	Montant HT	Montant TTC
LAURE COUVERTURE	22 000.00	24 200.00
SARL CHARPENTE CREATION	25 963.65	31 156.38
EMONIN Père et Fils	21 617.00	23 778,70
Eurl GAUROIS Fabien	22 082.00	24 290.20

Monsieur le Maire précise que l'entreprise EMONIN avait été retenue l'année dernière pour les travaux de toiture pour la mairie de Pouligney-Lusans. La mise à disposition de personnel et de matériel (benne) avait été demandée pour le dépôt et évacuation des gravats ou anciennes tuiles. Quelques petites imperfections avaient été observées.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de choisir :

- l'entreprise LAURE COUVERTURE pour les travaux de rénovation de la toiture de la mairie de Lusans pour un montant HT de 22 000 €, soit TTC 24 200 €.

Le conseil municipal donne pouvoir au maire signer tous documents nécessaires à ce projet.

### **Choix de l'entreprise pour la création d'un préau pour les classes maternelles**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 29 octobre 2014, le conseil municipal décidait de s'engager à réaliser le programme de travaux suivant : POSE D'UN PRÉAU DANS LA COUR DE L'ÉCOLE MATERNELLE dont le coût prévisionnel s'élève à 14.160,48 euros H.T., prévu au budget primitif 2015.

Pour ces travaux, quatre entreprises ont été consultées. Les prestations de pose n'étant pas prévues pour certaines offres, la décision de choix de l'offre est reportée au prochain conseil municipal.

### **2015-30 : Décision modificative budget assainissement**

Monsieur MESNIER, 1<sup>er</sup> adjoint, propose au conseil municipal la modification des crédits du budget assainissement comme suit :

- Les frais d'études (c/203) de la station d'épuration doivent être imputés en travaux en cours (c/2315)

- pour les crédits de 2015, les écritures sont les suivantes : compte 20-203 = - 20.600 euros et compte 23-2315 = + 20.600 euros (crédit du budget primitif), en dépenses d'investissement
- pour les écritures déjà passées les années précédentes – écritures d'ordre : compte 041-2315 = + 21.000 en dépenses d'investissement et compte 041-203 = + 21.000 en recettes d'investissement.

Le crédit pour le remboursement de l'agence de l'Eau de la redevance pour modernisation des réseaux prélevée lors de la facturation de notre taxe d'assainissement est insuffisant (crédit = 4.500 et facture = 4.545) : c/706129 = + 45.00 euros. Afin d'équilibrer cette dépense, le crédit de fournitures d'entretien c/6063 est diminué de 45.00 euros.

Après ces modifications l'excédent global de fonctionnement de 51.263,59 euros reste inchangé.

Après cet exposé, les membres présents du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget d'assainissement, telle que proposée.

### **2015-31 : Location de la salle des associations – activité à but lucratif**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 30 mars 2005, le conseil municipal a fixé, dans le cadre d'une convention/règlement type, les conditions de mise à disposition et d'utilisation de la salle des associations.

Les conditions d'utilisation de cette salle définies par le conseil municipal accordent une mise à disposition gratuite aux associations de la commune et une location payante aux particuliers de la commune (170 €) ou de communes extérieures (230 €) pour le week-end. De plus, par délibération du 26/1/2009, la salle peut être mise à disposition en semaine, pour une journée, lors de réunion professionnelle à vocation non commerciale pour le tarif de 100 €.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'utilisation de la salle par un administré pour une activité régulière à but lucratif.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- demande que chaque sollicitation d'un administré fasse l'objet d'une délibération du conseil municipal,

- accepte l'utilisation de la salle des associations par l'administré concerné pour une activité à but lucratif, sous réserve de disponibilité de la salle, ouverte en priorité aux associations.

- fixe le tarif d'utilisation à 10 € (dix euros) l'heure.

## **2015-32 : Taxe d'assainissement sur les remplissages de piscine**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal d'une demande d'un administré. Ayant construit une piscine, l'administré demande de ne pas subir de taxe d'assainissement sur l'eau de remplissage de la piscine, cette eau n'étant pas rejetée au réseau des eaux usées.

Les membres du conseil municipal font remarquer que d'autres activités sont consommatrices d'eau (arrosage jardin, nettoyage terrasse, etc.) qui ne sont pas rejetées dans le réseau d'assainissement.

La consommation d'eau pour ces activités et la vidange des piscines sont très difficiles voire impossibles à vérifier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas accepter les demandes d'exonération de la taxe d'assainissement sur les consommations d'eau liées au remplissage des piscines.

## **2015-33 : Transport méridiens**

Monsieur Le Maire rapporte, pour le compte de Monsieur Alain MAZOYER, excusé pour cette séance, l'historique et le contexte à l'ensemble des membres du conseil municipal :

En 2011 le département du Doubs annonce son désengagement progressif du financement des transports méridiens. Le conseil municipal choisit d'anticiper cette mesure pour au moins deux raisons :

- Une à caractère écologique : éviter de faire rouler des bus plutôt polluant pour un nombre restreint d'enfants.
- Une à caractère financier : le coût de ce transport n'est pas négligeable (à l'époque il est question que les communes qui ont des transports méridiens les financent). Les élus de notre commune préfèrent consacrer cet argent à l'amélioration du périscolaire et des conditions d'accueil des enfants.

Quelle est la situation aujourd'hui ?

Les parents de Lusans qui souhaitent récupérer leurs enfants viennent les chercher à l'école à midi. 6 à 7 voitures circulent quotidiennement. Quid de la pollution ?

La CCVA a décidé de prendre en charge la totalité du coût des transports méridiens (environ 70.000€ en 2015).

Pourquoi demander le rétablissement des transports méridiens ?

Chaque contribuable de la CCVA finance par le biais des impôts locaux (part communauté de communes) les transports méridiens, les contribuables de Pouligney-lusans comme les autres sans bénéficier du service !

Le coût pour les familles de Lusans peut être chiffré de manière assez précise :

3 kms x 4 trajets (aller et retour) par jour = 12 kms x 4 j / semaine = 48 kms x 36 semaines de classe = 1.728kms

La dépense s'élève à : 1.728 x 0,25 € (tarif établi par l'administration pour une voiture de 4 ou 5 CV) = 432 € / an

Ces familles paient donc deux fois.

Le conseil municipal a pris une délibération en février 2014 et a saisi la CCVA en même temps d'une demande de compensation pour la commune (compensation que nous nous étions engagés à répercuter sur l'école et le périscolaire).

A ce jour aucune réponse officielle ne nous a été faite.

Il faut agir maintenant car la carte des transports va être élaborée très prochainement. Si nous tardons, nous passerons à côté de l'organisation des transports pour septembre 2015. La CCVA va continuer de financer les transports méridiens. Enfin pour renforcer la légitimité de notre demande, il serait anormal que sur le territoire de la communauté de communes des familles n'aient pas une égalité de traitement et ne puissent pas bénéficier des mêmes prestations.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, 3 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions

- Considérant le nombre important de parents de Lusans se déplaçant pour récupérer leur(s) enfant(s) scolarisé(s) à l'école de Pouligney-Lusans lors de la pause méridienne, engendrant un coût non négligeable pour chacun d'eux
- et au titre de l'égalité de traitement des administrés de la communauté de communes de Vaîte-Aigremont,

Demande à la communauté de communes l'organisation des transports méridiens à compter de la rentrée scolaire 2015 pour la commune de Pouligney Lusans.

### **2015-34 : Parc éolien**

Suite à la réunion du mercredi 6 mai avec l'entreprise OPALE, Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'échéancier de l'installation des éoliennes.

Après cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide l'hypothèse d'un accès depuis une sortie sur l'autoroute A36 accédant sur la route du Puy,
- demande la création d'un empiècement sur deux kilomètres de chemin de bois et l'installation d'une aire de parking et de deux tables de pique-nique.

### **Étude d'un projet d'ouverture d'un stand de tir sur le site de l'ancienne carrière**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande d'autorisation pour l'ouverture d'un stand de tir sur le site de l'ancienne carrière, jouxtant le terrain de motocross, pour des tireurs licenciés affiliés à la fédération française de tir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- donne un accord de principe à la demande d'ouverture d'un stand de tir sur le site de l'ancienne carrière. Cet accord est soumis à condition :
  - La rencontre des responsables
  - l'obtention de toutes les garanties nécessaires.

avant l'ouverture d'un stand de tir.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **- Utilisation de la salle des associations par les associations – ménage :**

Monsieur le Maire proposera de mettre en place un règlement pour l'utilisation gratuite de la salle des associations par les associations, en particulier concernant le ménage après utilisation. Chaque utilisateur (associations) rapportera les serpillères lavées à la salle des associations après le ménage effectué.

#### **- Le point sur le vide grenier :**

Le vide grenier a rencontré un grand succès grâce à une météo favorable. Un grand nombre de bénévoles a participé au succès de cette manifestation.

#### **- Fusion des communautés de communes :**

Après rencontre avec le Préfet, les communautés de communes doivent fusionner afin d'atteindre le seuil de 20 000 habitants environ (sauf zone de montagne). Avant fin 2015, la carte devrait être définie. 2016 sera une année de concertation et d'organisation, et en 2017 de nouvelles élections auront lieu. Dans le cadre de ces fusions, le conseil municipal est favorable à une fusion des communautés de communes issues du Pays de Doubs central (Baume les Dames, Rougemont ...)

#### **- Faucheuse accotement :**

Une faucheuse d'accotement a été achetée pour 5 400 euros.

- **Remise de la médaille de la famille le 7 juin :**

Deux mères de famille sont concernées. Le conseil municipal est invité à la cérémonie qui aura lieu le 7 juin à 11h

- **Périscolaire mercredi après-midi :**

Les effectifs n'étant pas très élevés cette année et le départ de certains enfants pour le collège à la rentrée 2015, oblige le conseil municipal à reconsidérer l'opportunité de maintenir le rythme actuel. Deux mercredis loisirs par mois seront certainement proposés à la rentrée.

- **Subvention DDEN :**

Un courrier de remerciement de Monsieur Jean-Gérard PERNIN – DDEN pour la subvention accordée est lue au conseil municipal

- **Date de la prochaine réunion :**

Vendredi 26 juin 2015 avec moment convivial en fin de séance.

La séance est levée à 00h40

RÉCAPITULATIF :

Délibérations :

<b><u>2015-25 : Appel à projet de l'agence de l'eau – travaux d'eau chemin du Château</u></b>
<b><u>2015-26 : Appel à projet de l'agence de l'eau – travaux sur le réseau d'interconnexion avec le syndicat des eaux de Saint-Hilaire</u></b>
<b><u>2015-27 : Choix de l'entreprise pour les travaux de renouvellement de conduite d'eau potable Chemin du Château</u></b>
<b><u>2015-28 : Choix de l'entreprise pour les travaux de bouclage du réseau de la conduite d'eau potable entre la rue du Pré Vignot et la rue d'Archamp</u></b>
<b><u>2015-29 : Choix de l'entreprise pour les travaux de réfection de toiture de la mairie de Lusans</u></b>
<b><u>2015-30 : Décision modificative budget assainissement</u></b>
<b><u>2015-31 : Location de la salle des associations – activité à but lucratif</u></b>
<b><u>2015-32 : Taxe d'assainissement sur les remplissages de piscine</u></b>
<b><u>2015-33 : Transport méridiens</u></b>
<b><u>2015-34 : Parc éolien</u></b>

Sujets abordés :

Da : Étude d'un projet d'ouverture d'un stand de tir sur le site de l'ancienne carrière
Db : Installation de la fibre optique – présentation par Monsieur Guy VOIZENET



Dc : Utilisation de la salle des associations par les associations – ménage
Dd : Le point sur le vide grenier
De : Fusion des communautés de communes
Df : Faucheuse accotement
Dg : Remise de la médaille de la famille le 7 juin
Dh : Périscolaire mercredi après-midi
Di : Subvention DDEN
Dj : Date de la prochaine réunion